

Les dirigeant.e.s d'entreprise inscrit au RCS élisent, en 2021 et pour cinq ans, leur représentant à la tête de la Chambre de commerce et d'industrie de La Réunion. Ces élections constituent un moment fort de l'économie locale. Les entrepreneurs du commerce, de l'industrie et des services choisissent leurs futurs élu.e.s de proximité qui vont œuvrer au développement des entreprises et des territoires.

Cette année, le vote des élections consulaires se fait entièrement en ligne de manière simple et sécurisée du 27 octobre au 9 novembre 2021 (minuit heure de Paris).

Vous rencontrez des difficultés pour votre vote en ligne ?

Le service élections se tient à votre disposition, selon les modalités ci-dessous, pour vous apporter une assistance en cas de difficulté. Pour une question de sécurité, merci d'effectuer exclusivement vos demandes d'aides par téléphone ou mail.

PROBLÈME	SUPPORT
<p>Vous avez une question sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le courrier que vous avez reçu - Comment voter - La plate-forme de vote en ligne 	<p>Assistance : 0262 94 21 05 (prix d'un appel local) de 8h30 à 12h30 et 13h30 à 16h30 pendant les dates d'ouverture du scrutin (sauf samedis, dimanches et jours fériés)</p> <p>electionsconsulaires2021@reunion.cci.fr</p>
<p>Vous avez un problème de connexion, et/ou de validation de votre vote</p>	<p>Assistance : evote2021@cci-paris-idf.fr</p>
<p>Votre matériel de vote est incomplet ou vous ne l'avez pas reçu</p>	<p>Modalités pour obtenir le matériel de substitution : https://reunion.cci.fr/elections-consulaires-2021</p> <p>Assistance : 0262 94 21 05 (prix d'un appel local) de 8h30 à 12h30 et 13h30 à 16h30 pendant les dates d'ouverture du scrutin (sauf samedis, dimanches et jours fériés)</p> <p>electionsconsulaires2021@reunion.cci.fr</p>

ATTENTION

- Ne jamais donner votre code confidentiel pour la validation du vote, ni votre identifiant de vote, ni votre date de naissance. **Vous et vous seul devez en avoir connaissance**

- Vous seul pouvez faire les manipulations de vote. Même en cas de difficultés à utiliser l'outil informatique, il n'est légalement pas possible à un agent de vous aider.